



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-20276>

Département(s) de publication : **04**

Annonce n° **26-20276**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : COMMUNE DE SISTERON

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

L'acheteur est une entité adjudicatrice

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : concession de service public pour l'exploitation, l'animation, le développement et la valorisation de la citadelle.

Description : Le délégataire se verra confier la gestion, l'exploitation, l'animation, le développement et la valorisation du site de La Citadelle, monument historique et culturel, situé à Sisteron. Le titulaire devra assumer les risques liés à l'exploitation du service. Description des prestations : Le délégataire sera chargé de : - La conservation, l'exploitation, l'animation et la gestion bâtiminaire de la Citadelle, monument historique situé sur le territoire de la Commune de Sisteron ; - Assurer le développement, le rayonnement et l'attractivité du site de la citadelle ; - Élaborer un projet de modernisation du site, de ses abords et de l'offre de service et notamment la réalisation d'un projet de muséographie immersive ; - Organiser des événements à vocation culturelle et artistique dans l'enceinte de la Citadelle et notamment de créer une à deux manifestations annuelles de type " festival " à caractère saisonnier et à fort rayonnement culturel ; - Financer les investissements à réaliser dans le cadre du contrat ; - S'acquitter du paiement d'une redevance liée à la domanialité du site, ainsi que de la contribution financière prévue au contrat au titre de la clôture du contrat en cours et aux sommes dues par la Commune au délégataire sortant. Le délégataire tirera sa rémunération de l'exploitation du site monumental et des services associés au site, du produit des prestations complémentaires, des recettes des ventes de services et produits de toute nature, commercialisés au détour du contrat en considération de l'exploitation et de l'animation du site. Durée : 84 mois. Le contrat prévoit la mise à disposition au délégataire du site monumental, des installations d'exploitation existantes, moyennant paiement d'une redevance. Le délégataire assurera l'exploitation du service à ses risques et périls et se rémunérera

substantiellement par la perception de recettes auprès des usagers et au titre des services rendus. Le contrat prévoit le paiement par le nouveau délégataire d'une contribution financière équivalente au montant des sommes dues par la Commune au délégataire sortant au titre de la clôture du contrat en cours et aux valeurs non amorties résiduelles des investissements réalisés par le délégataire sortant. Le délégataire tirera sa rémunération de l'exploitation du site monumental et des services associés au site, du produit des prestations complémentaires, des recettes des ventes de services et produits de toute nature, commercialisés au détour du contrat en considération de l'exploitation et de l'animation du site. Durée : 84 mois. Le contrat prévoit la mise à disposition au délégataire du site monumental, des installations d'exploitation existantes, moyennant paiement d'une redevance. Le délégataire assurera l'exploitation du service à ses risques et périls et se rémunérera substantiellement par la perception de recettes auprès des usagers et au titre des services rendus. Le contrat prévoit le paiement par le nouveau délégataire d'une contribution financière équivalente au montant des sommes dues par la Commune au délégataire sortant au titre de la clôture du contrat en cours et aux valeurs non amorties résiduelles des investissements réalisés par le délégataire sortant.

Identifiant de la procédure : cc16aeae-4170-4881-a85b-a4411134cd62

Avis précédent : e47d388e-cc9d-49df-8d3b-8b1042e371b9-01

Identifiant interne : 202507

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 92520000 Services de musées et de préservation des sites historiques et des services connexes

Nomenclature supplémentaire (cpv): 92522000 Services de conservation des sites et des monuments historiques

2.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Sisteron

Subdivision pays (NUTS) : Alpes-de-Haute-Provence (FRL01)

Pays : France

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 5,600,000 Euro

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/23/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : concession de service public pour l'exploitation et l'animation, le développement et la valorisation de la citadelle

Description : Le délégataire se verra confier la gestion, l'exploitation, l'animation, le développement et la valorisation du site de La Citadelle, monument historique et culturel, situé à Sisteron. Le titulaire devra assumer les risques liés à l'exploitation du service. Description des prestations : Le délégataire sera chargé de : - La conservation, l'exploitation, l'animation et la

gestion bâtiminaire de la Citadelle, monument historique situé sur le territoire de la Commune de Sisteron ; - Assurer le développement, le rayonnement et l'attractivité du site de la citadelle ; - Élaborer un projet de modernisation du site, de ses abords et de l'offre de service et notamment la réalisation d'un projet de muséographie immersive ; - Organiser des événements à vocation culturelle et artistique dans l'enceinte de la Citadelle et notamment de créer une à deux manifestations annuelles de type " festival " à caractère saisonnier et à fort rayonnement culturel ; - Financer les investissements à réaliser dans le cadre du contrat ; - S'acquitter du paiement d'une redevance liée à la domanialité du site, ainsi que de la contribution financière prévue au contrat au titre de la clôture du contrat en cours et aux sommes dues par la Commune au délégataire sortant. Le délégataire tirera sa rémunération de l'exploitation du site monumental et des services associés au site, du produit des prestations complémentaires, des recettes des ventes de services et produits de toute nature, commercialisés au détour du contrat en considération de l'exploitation et de l'animation du site. Durée : 84 mois. Le contrat prévoit la mise à disposition au délégataire du site monumental, des installations d'exploitation existantes, moyennant paiement d'une redevance. Le délégataire assurera l'exploitation du service à ses risques et périls et se rémunérera substantiellement par la perception de recettes auprès des usagers et au titre des services rendus. Le contrat prévoit le paiement par le nouveau délégataire d'une contribution financière équivalente au montant des sommes dues par la Commune au délégataire sortant au titre de la clôture du contrat en cours et aux valeurs non amorties résiduelles des investissements réalisés par le délégataire sortant. Le délégataire tirera sa rémunération de l'exploitation du site monumental et des services associés au site, du produit des prestations complémentaires, des recettes des ventes de services et produits de toute nature, commercialisés au détour du contrat en considération de l'exploitation et de l'animation du site. Durée : 84 mois. Le contrat prévoit la mise à disposition au délégataire du site monumental, des installations d'exploitation existantes, moyennant paiement d'une redevance. Le délégataire assurera l'exploitation du service à ses risques et périls et se rémunérera substantiellement par la perception de recettes auprès des usagers et au titre des services rendus. Le contrat prévoit le paiement par le nouveau délégataire d'une contribution financière équivalente au montant des sommes dues par la Commune au délégataire sortant au titre de la clôture du contrat en cours et aux valeurs non amorties résiduelles des investissements réalisés par le délégataire sortant.

5.1.1 **Objet**

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 92520000 Services de musées et de préservation des sites historiques et des services connexes

5.1.2 **Lieu d'exécution**

Ville : Sisteron

Subdivision pays (NUTS) : Alpes-de-Haute-Provence (FRL01)

Pays : France

Informations complémentaires : Reprise du personnel (article L.1224-1 du Code du travail ; Convention collective nationale des espaces de loisirs, d'attractions et culturels) La présente procédure pourra faire l'objet de négociations. Les négociations pourront porter sur tous les aspects du futur contrat, notamment des aménagements techniques et financiers aux propositions initiales. En aucun cas, les négociations ne pourront conduire les candidats à remettre en question l'économie générale du contrat établi par la commune de Sisteron, notamment la négociation ne peut porter sur l'objet de la concession, les critères d'attribution ou les conditions et caractéristiques minimales indiquées dans les documents de la consultation. En outre, un certain nombre de

contraintes d'exploitation ne seront pas négociables dans la mesure où elles sont les conséquences d'obligations réglementaires spécifiques relatives au fonctionnement du service public. Les discussions et négociations devront permettre de faire évoluer les offres pour lesquelles ont été engagées des négociations, afin que celles-ci répondent au mieux aux attentes de la collectivité publique. Les négociations pourront se dérouler en plusieurs phases.

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 0

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations complémentaires : Reprise du personnel (article L.1224-1 du Code du travail ; Convention collective nationale des espaces de loisirs, d'attractions et culturels) La présente procédure pourra faire l'objet de négociations. Les négociations pourront porter sur tous les aspects du futur contrat, notamment des aménagements techniques et financiers aux propositions initiales. En aucun cas, les négociations ne pourront conduire les candidats à remettre en question l'économie générale du contrat établi par la commune de Sisteron, notamment la négociation ne peut porter sur l'objet de la concession, les critères d'attribution ou les conditions et caractéristiques minimales indiquées dans les documents de la consultation. En outre, un certain nombre de contraintes d'exploitation ne seront pas négociables dans la mesure où elles sont les conséquences d'obligations réglementaires spécifiques relatives au fonctionnement du service public. Les discussions et négociations devront permettre de faire évoluer les offres pour lesquelles ont été engagées des négociations, afin que celles-ci répondent au mieux aux attentes de la collectivité publique. Les négociations pourront se dérouler en plusieurs phases.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : La valeur des propositions technique des offres appréciée suivant les éléments non hiérarchisés ciaprès : o La pertinence et la qualité du projet de conservation, d'exploitation et d'animation ; o La pertinence et la qualité des actions et les engagements concourant au développement, au rayonnement et à l'attractivité du site ; à la diversification de la programmation culturelle ; o La pertinence et la qualité des actions de communication, de promotion et de marketing visant à assurer la promotion et le rayonnement culturel et touristique du site ; o La pertinence et la cohérence de l'organisation technique proposée ; o La pertinence et la qualité des propositions du candidat concernant la gestion des biens mis à disposition et le programme d'entretien ;

Critère :

Type : Prix

Description : La valeur des propositions financières appréciée suivant les éléments non hiérarchisés ci-après : o La pertinence des comptes d'exploitation prévisionnels ; 10 o Le niveau de redevance proposé et son évolution ; o Le niveau de tarification proposé et son évolution ; o Les engagements du candidat en ce qui concerne le programme d'investissement, de maintenance et d'entretien.

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Sans objet

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille

Informations relatives aux délais de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : La présente procédure pourra faire l'objet :- d'un référé précontractuel prévu aux articles L 551-1 à L 551-12 et R 551-1 à R 551-6 du code de Justice administrative (CJA) et pouvant être exercé avant la signature du contrat - d'un référé contractuel prévu aux articles L 551-13 à L 551-23 du CJA et R 551-7 à R551-10 et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R 551-7 du CJA - d'un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles assorti le cas échéant de conclusions indemnitaires et pouvant être exercé par tout tiers dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (CE Ass. 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne, req no358994). Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : COMMUNE DE SISTERON

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Marseille

Section 6 - Résultats

Valeur de tous les contrats attribués dans cet avis : 459,000 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : Association Arts, Théâtre, Monuments

Offre :

Identifiant de l'offre : 202507-ATM

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

Valeur de l'offre : 459,000 Euro

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2026202507

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : COMMUNE DE SISTERON

Numéro d'enregistrement : SIREN 210 402 095 00017

Adresse postale : Mairie de Sisteron, Pl. de la République

Ville : Sisteron

Code postal : 04200

Subdivision pays (NUTS) : Alpes-de-Haute-Provence (FRL01)

Pays : France

Adresse électronique : services-techniques@sisteron.fr

Téléphone : 04 92 61 00 37

Profil de l'acheteur : <https://sisteron.e-marchespublics.com>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Marseille

Numéro d'enregistrement : 171 300 056 00024

Adresse postale : 31 Rue Jean François Leca

Ville : Marseille

Code postal : 13002

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Adresse internet : <http://marseille.tribunal-administratif.fr>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Association Arts, Théâtre, Monuments

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 78241605100038

Ville : Sisteron

Code postal : 04200

Subdivision pays (NUTS) : Alpes-de-Haute-Provence (FRL01)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001

8.1 ORG-0000

Nom officiel : DEMATIS

Numéro d'enregistrement : 45072478600030

Ville : Paris

Code postal : 75015

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : contact@dematis.com

Téléphone : +33 172365548

Adresse internet : www.dematis.com

Rôles de cette organisation :

TED eSender

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 85b9a528-d348-419b-8e4b-33646cc89c45 - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 26/02/2026 à 16:40

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26/02/2026